

*Proposition présentée par les députés :
MM. Florian Gander, Daniel Sormanni,
Francisco Valentin, Patrick Dimier*

Date de dépôt : 20 septembre 2018

Proposition de motion

Voies de bus : impact de l'usage accru du domaine public sur les temps de parcours des Transports publics genevois

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- qu'une étude sur l'utilisation des voies de bus par les deux-roues motorisés a conclu à un effet partiellement positif sur un des deux axes choisis par le département des transports ;
- que d'autres véhicules utilisent les voies de bus sur plus de cinquante pour cent du réseau des Transports publics genevois ;
- qu'aucune étude d'impact sur la vitesse commerciale n'a été faite sur ces autres moyens de transport faisant un usage accru du domaine public,

invite le Conseil d'Etat

- à mener une étude sur l'impact réel des usagers qui font un usage accru des voies de bus sur le domaine public ;
- à mettre en place une phase test plus étendue de l'usage des deux-roues motorisés sur les voies de bus, cette fois-ci sur cinq axes transversaux du canton de Genève afin d'avoir une réelle étude de faisabilité et d'impact sur le trafic genevois.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Une phase test vient de se terminer par une réussite partielle concernant l'utilisation des voies de bus par les deux-roues motorisés. En effet, sur le tronçon de la route des Jeunes, il n'y a pas eu d'impact négatif sur la vitesse commerciale des Transports publics genevois, contrairement à la route de Ferney qui a vu la vitesse commerciale accuser un retard de vingt secondes.

Nous estimons : que cette étude de faisabilité a été bien trop vite avortée, d'autant plus que le projet initial prévoyait une phase test sur cinq axes transversaux ; que, depuis le début de la phase test, un changement de législature a eu lieu, ce qui pourrait avoir un impact sur la lecture des résultats desdites études ; enfin, qu'aucune des parties représentant les usagers des routes que sont les vélos, les motos, les piétons et les personnes à mobilité réduite n'a été consultée alors qu'elles avaient participé à de nombreux travaux lors de la dernière législature.

Nous demandons aujourd'hui qu'une étude complète de l'impact de ceux qui font un usage accru du domaine public (vélos, taxis, transport de personnes à mobilité réduite et tout autre usager qui pourrait occasionnellement utiliser ces différentes voies de bus) soit effectuée sur une période d'une année et qu'un rapport soit remis au Grand Conseil une fois cette étude terminée.

Pour toutes ces raisons, le groupe MCG vous demande de réserver un bon accueil à la présente motion.